

Schuttrange, le 14 décembre 2023

---

## AVIS AU PUBLIC

---

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange certifie par la présente que la délibération du conseil communal du 25 octobre 2023 portant adoption :

- **d'une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement général de la commune de Schuttrange concernant des fonds sis à Schuttrange, au lieu-dit « In der Acht Nord »,**

a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures en date du 11 décembre 2023, sous la référence n° 29C/014/2023, mopo PAP QE 19713/29C

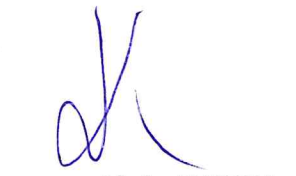
Mention de la présente publication sera faite au Mémorial et dans le prochain bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins



**Claude MARSON**  
bourgmestre



**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION


\*\*\*\*\*

Le Bourgmestre de la commune de Schuttrange certifie que le présent avis au public a été dûment affiché à partir du 14 décembre 2023 aux tableaux d'affichage dans la commune de Schuttrange et mention sera faite dans le prochain bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.



**Claude MARSON**  
bourgmestre

Schuttrange, 14 décembre 2023



**c. s. Alain DOHN**  
secrétaire communal